

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13  
FAX (1) 43.31.19.83  
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1577 - 28 mars 1991 - 3,5 F

### D 1577 COLOMBIE: NOUVEAUX ACCORDS DE PAIX GOUVERNEMENT-GUÉRILLA

Après le retour à la légalité du mouvement de guérilla M-19 en mars 1990 (cf. DIAL D 1493), c'est au tour de deux autres mouvements de guérilla de faire de même ces dernières semaines. Le Parti révolutionnaire des travailleurs (PRT), une scission de quelque 250 membres de l'Armée populaire de libération, signait le 28 décembre 1990 un accord de paix avec le gouvernement et déposait effectivement les armes le 25 janvier 1991. Quant à l'Armée populaire de libération (EPL), forte de quelque 2000 membres, elle signait un accord de paix avec le gouvernement le 29 janvier 1991 et déposait effectivement les armes le 1er mars 1991. La mesure gouvernementale d'amnistie des anciens guérilleros, adoptée le 28 janvier 1991, permet à leurs représentants de participer aux travaux de l'Assemblée constituante ouverte le 15 février 1991.

Quant aux grandes organisations restantes avec leurs quelque 10.000 guérilleros - principalement les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et l'Armée de libération nationale (ELN) regroupées dans ce qui fut la "Coordination de guérillas Simon Bolivar" (cf. DIAL D 1256) - les négociations avec le gouvernement, commencées en avril 1990, se poursuivent cahin-caha.

Dans le dossier ci-après, textes d' *Actualidad colombiana* n° 75 du 5 février et n° 77 du 5 mars 1991.

Note DIAL

#### 1. La paix signée avec l'Armée populaire de libération - EPL (29 janvier 1991)

A l'inspection de police Juan José de la commune de Puerto Libertador, dans le département de Córdoba, a été signé le 29 janvier l'accord de paix avec l'Armée populaire de libération - EPL, comportant la déposition des armes le 1er mars. Le même jour a été approuvé le projet d'amnistie présenté par le gouvernement et la constitution d'une commission de contrôle internationale pour veiller au respect de l'accord par les parties.

L'accord a été signé en présence des délégués internationaux Manuel Medina, membre du Parti socialiste ouvrier espagnol, et Mgr Emilio Stehle, représentant de l'épiscopat équatorien, lesquels veilleront à l'application de l'accord. Les 10, 20 et 26 février les représentants internationaux informeront sur le respect par les parties des points de l'accord. "Dans le cas d'une évolution positive, les armes seront déposées le jour dit; en cas contraire, par rapport à l'une quelconque des parties, la situation fera l'objet d'un examen. Mais en aucun cas l'EPL ne retournera à la lutte armée", a déclaré Dario Medina au journal *El Espectador*.

Le projet d'amnistie présenté par le gouvernement n'a fait l'objet d'aucune modification, en dépit des divergences sur le sujet exprimées par des membres du mouvement armé qui l'ont estimé plus restrictif que celui adopté pour les membres du M-19, y compris le fait qu'il maintient en prison une vingtaine de ses militants.

Trois jours avant la signature, la direction de l'ELP et les délégués des camps se sont réunis afin d'unifier leurs critères concernant l'accord projeté et d'arrêter leurs propositions pour l'Assemblée constituante. Ils ont également analysé la situation provoquée par la dissidence de plus de 50 membres suite au non respect par le gouvernement de points tels que les garanties de réinsertion dans la vie civile et la non application du Plan national de réhabilitation dans les zones sous leur influence. Au cours de la rencontre, ils ont élu Jaime Fajardo, porte-parole du mouvement, et Dario Mejia, commandant de camp, comme représentants à l'Assemblée constituante. Au-delà de l'accord sur les délégués, le mouvement est partagé sur sa participation à l'Assemblée constituante. Pour Bernardo Gutiérrez, le dirigeant suprême de l'organisation, *"l'important c'est d'y participer. Et pour cela il faut favoriser l'accord en n'exigeant que peu de garanties du gouvernement dans le passage à la vie civile."* Pour l'autre sensibilité, incarnée par Jaime Fajardo, *"on se rend à la Constituante en faisant pression sur le gouvernement dans le sens d'une révision des projets de réinsertion et de développement"*.

## **2. La déposition des armes par l'ELP (1er mars 1991)**

Le vendredi 1er mars, comme prévu, près de 2000 guérilleros de l'Armée populaire de libération ont déposé les armes, pour leur retour définitif à la vie civile. Ainsi les deux délégués à l'Assemblée constituante au titre de ce groupe jouiront de leurs pleins droits, c'est-à-dire voix et vote. L'EPL est donc le troisième groupe, après le M-19 et le PRT, à abandonner les armes et à réintégrer la vie politique avec son nouveau nom: EPL, Espoir Paix et Liberté.

Suite à cette négociation, comme pour les précédentes, d'inquiétantes questions restent en suspens:

- Le processus de militarisation du pays passe aussi par le mouvement insurrectionnel. Aujourd'hui, en effet, nombre de ses militants savent manier une arme mais ne savent pas lire; on n'est pas sûr que beaucoup d'entre eux comprennent bien la signification de ce qui s'est passé entre leurs dirigeants et le gouvernement.

- Les communautés localisées dans les zones d'influence de ces mouvements, qui ont été durant de nombreuses années victimes de la répression gouvernementale et, à l'occasion, des abus de la guérilla, ne tirent pas tout le profit qu'on aurait souhaité des réformes sociales et même politiques qui ont été la raison d'être du mouvement insurrectionnel.

- Les nouveaux démobilisés ont reçu des propositions du syndicat des éleveurs pour entrer dans les groupes de vigiles privés en secteur rural; ce qui a suscité des controverses dans certains milieux car cela a été compris comme une voie détournée de relance des groupes d'autodéfense.

## **3. Tractations entre le gouvernement et la Coordination de guérillas Simón Bolívar (février 1991)**

On a su officieusement quels étaient les points essentiels du gouvernement pour la négociation avec la Coordination de guérillas Simón Bolívar. Ils tiennent en trois propositions:

- 1) La reconnaissance de la légitimité du mouvement insurrectionnel dans les zones dites de colonisation dans lesquelles le gouvernement admet ne pas avoir autorité. Mais en même temps il est absolument exclu que cette présence puisse se maintenir dans les zones de la banane, du café et du pétrole où la guérilla est aussi très active.

2) Compte tenu de ce que les militants réels de la coordination soient de l'ordre de 10.000, le gouvernement propose que 50% d'entre eux soient constitués en police civile ayant pour tâche la conservation du milieu ambiant et la collaboration aux bons rapports de voisinage.

3) La participation à l'Assemblée constituante, selon un nombre de sièges pas encore arrêté.

Au 5 mars 1991, la coordination n'avait encore fait aucune déclaration à ce sujet. On a simplement appris que l'Assemblée constituante avait autorisé l'un de ses membres à dialoguer avec la guérilla sur le problème des droits de l'homme.

Pendant ce temps-là, les opérations militaires des forces régulières et les actions de la guérilla continuent. L'impression prédomine qu'en dépit des manifestations constantes en faveur du dialogue, la voie militaire l'emporte toujours sur la solution politique. Ce qui est sûr dans toute cette négociation menée jusqu'à présent, c'est que la démocratisation de la société et la discussion sur l'instauration d'une société alternative, points essentiels du démarrage du dialogue, restent pour l'heure en dehors des perspectives de rapprochement.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)